

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4723**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chef de chantier travaux publics

Nouvel intitulé : Chef de chantier travaux publics : terrassement, route, VRD

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation permanente de l'association des anciens élèves conducteurs de travaux de Toulouse (CFPCT Toulouse Palays)	Directeur CFPCT Toulouse Palays

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231p Conduite de travaux et métré en génie civil

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sous l'autorité de son supérieur, le plus souvent le conducteur de travaux, le chef de chantier travaux publics : - participe avant sa réalisation à la préparation du chantier ;

- organise, anime et dirige au quotidien son chantier ; il prévoit les besoins en matériel, personnel, matériaux ;
- est le responsable de son chantier et, en relation avec le conducteur de travaux, il assure le suivi du chantier sous l'aspect technique, sécurité, qualité, délai, quantitatif et dans certains cas, financier, gère les aléas et donne des directives aux équipes exécutantes ;
- contrôle et coordonne les travaux ;
- rend compte des activités du chantier au quotidien auprès de son conducteur de travaux ;
- représente l'entreprise au quotidien auprès des différents interlocuteurs présents sur le chantier.

Outre les connaissances techniques des travaux de travaux publics, le titulaire de la certification doit être apte à : - préparer au quotidien et à plus long terme son chantier ;

- solliciter et mettre en place les moyens en matériel, personnel, matériaux et éventuellement sous-traitants, pour réaliser les ouvrages
- contrôler et coordonner les équipes et les sous-traitants ;
- rendre compte au quotidien à son conducteur de travaux de l'activité (avancement, quantité, délais, aléas) du chantier et des consommations (personnel, matériel, relevés des travaux réalisés par les sous-traitants) ;
- assurer un bon relationnel auprès du personnel et des différents partenaires
- représenter l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier concerne toutes les entreprises de Travaux Publics, terrassement, route et V.R.D., de la PME de 10 salariés à l'entreprise nationale et internationale.

Type d'emploi : chef de chantier travaux publics

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- L'obtention de la certification résulte de : 1 - un contrôle continu en centre de formation et en entreprise
2 - une soutenance de projet final devant un jury.

Validité des composantes acquises : 2 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		100 % de professionnels des travaux publics
En contrat de professionnalisation	X		100 % de professionnels des travaux publics
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 2 septembre 1982 publié au Journal Officiel du 14 septembre 1982 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Diplôme de chef de chantier travaux publics routes'.

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Chef de chantier travaux publics routes'.

Arrêté du 25 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé ' Chef de chantier 1er échelon travaux publics : terrassement, routes, VRD'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

E-mail : info@cfpct.com

<http://www.cfpct.com>

Lieu(x) de certification :

C.F.P.C.T. TOULOUSE-PALAYS 5 allée Jean Griffon

BP 64033

31028 Toulouse Cedex 4

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés : - Diplôme de chef de chantier travaux publics routes (Arrêté du 2 septembre 1982 publié au Journal Officiel du 14 septembre 1982)

- Chef de chantier travaux publics routes (Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994)

Certification précédente : Chef de chantier 1er échelon travaux publics : terrassement, routes, VRD

Certification suivante : Chef de chantier travaux publics : terrassement, route, VRD